Bulletin municipal d'information de Château-l'Hermitage

Castélienfo

Octobre 2016 - N° 8

Notez dans votre agenda

Samedi 26 novembre : repas communal salle Belle-Croix (dîner)

Sommaire

Page 1 : La nouvelle Cdc au 1er janvier prochain

Page 2 : Conseils municipaux

Page 3 : Peut-on encore construire à Château ?
Protection incendie
Infos pratiques

Page 4 : Consignes de tri
A notre porte

Page 5 : Quoi de neuf à l'école ?
Des nouvelles de la bibliothèque

Page 6/7 : Budget 2016

Page 8 : Les Amis de l'abbaye

Page 9/10/11 : Souvenirs de la journée culturelle du 3 juillet

La nouvelle Cdc au 1er janvier prochain

Les noms des nouvelles régions de France (passées de 22 à 13) sont définitivement arrêtés depuis fin septembre. Celui du nom des nouveaux cantons (passés de 3 à 1 en ce qui nous concerne) a été imposé avec le nom de la commune la plus peuplée du secteur (Le Lude). La nouvelle communauté de communes réunissant 3 anciennes communautés au 1er janvier prochain (Aune et Loir, Bassin Ludois et Canton de Pontvallain), devrait s'appeler « Communauté de communes Sud-Sarthe », appellation retenue par le plus grand nombre d'internautes locaux qui se sont prononcés sur la question.

Le lieu du siège social n'est pas encore arrêté mais les services seraient répartis sur trois pôles principaux correspondant au siège des anciennes communautés de communes (Aubigné-Racan, Le Lude et Cérans-Foulletourte) afin de maintenir la proximité pour les citoyens et le niveau de compétences exercées précédemment par chacune des anciennes communautés.

C'est un changement de périmètre et de fonctionnement important, que connaissent également les 3 communautés de communes voisines : Loir et Bercé (Château du Loir), Val du Loir (La Chartre sur le Loir) et Lucé (Le Grand Lucé) qui s'appelleront « Loir-Lucé-Bercé ».

Ainsi le Pays Vallée du Loir (80 000 habitants répartis actuellement sur 7 Communautés de Communes) sera constitué l'année prochaine de 3 grandes communautés, avec le Pays Fléchois qui ne change pas de composition.

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) actuellement en cours d'élaboration (qui touchera notre vie quotidienne pour les trente années à venir), va tenir compte de ces 3 nouvelles entités territoriales auxquelles nous appartenons respectivement.

Jean-François Cointre

Conseils municipaux

Vous pouvez prendre connaissance des procès-verbaux correspondants sur le panneau d'affichage du parking de la mairie

Réunion du 22 juin 2016

- Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société Segilog de la Ferté-Bernard, pour 3 ans, à partir du 1er août 2016, d'un montant total de 3 855 € HT.
- Avis favorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avec fusion de la Cdc Aune et Loir, de la CdC du Bassin ludois et de Cdc du Canton de Pontvallain au 1er janvier 2017, proposé par Mme la Préfète de la Sarthe.
- Travaux de création de 2 places de parking réservées aux handicapés à proximité de l'entrée de la salle communale « Belle Croix » (confiés à l'entreprise Colas) pour un montant de 7 495,99 € HT, travaux conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée déposé le 19/11/2015 en préfecture.
- Subvention supplémentaire de 300 € à la Maison Familiale Rurale de Verneil le Chétif pour gratification d'un stagiaire,
- Nomination de Mme Danielle Petit comme coordonnatrice communale du recensement de la population en 2017 et de Mme Patricia Guilbert comme coordonnatrice suppléante, chargées de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.
- Maintien du montant du loyer du logement communal du 6 impasse de Beauregard, au niveau de l'année précédente, à partir du 1er juillet 2016, soit 445,44 € par mois.
- Passage de 281,85 € mensuels à 285 € pour le loyer du logement communal du 2, impasse de Beauregard, en raison des travaux réalisés pour l'amélioration du logement, à partir du 1er juillet 2016.

Réunion du mardi 13 septembre 2016

- Autorisation de communiquer les données communales de consommation d'énergie au Syndicat Mixte Pays Vallée du Loir dans le cadre d'une convention avec ENEDIS (ex ERDF) pour élaborer le futur plan climat réglementaire du territoire.
- Maintien du montant du loyer du logement communal de la mairie, au niveau de l'année précédente, soit 476,64 €/mois, charges non comprises, au 1er octobre 2016.
- Proposition d'accompagnement de la Poste pour la dénomination et la numérotation de 50 adresses qui restent à traiter sur la commune, pour un montant de 750 € TTC.
- Subvention exceptionnelle de 200 € à la section d'Animation culturelle du Foyer rural Requeil-Château-l'Hermitage, pour sa participation à la fête culturelle de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain organisée le 3 juillet 2016 à Château-l'Hermitage.
- Adoption du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du Service d'Assainissement collectif.

Peut-on encore construire à Château ?

En 40 ans, la population de notre commune a été multipliée par 4.
Après une 1ère opération en périphérie du centre bourg (Les Hautes Portes), l'ancien Plan d'Occupation des Sols (début années 80) a permis la construction de maisons neuves sur de grandes parcelles (2 000 et 4 000 m2), créant des îlots, route de St Ouen et de St Biez (Hameau du Houx), route du Pont et secteur dit de Belle-Croix (Beauregard).
Le centre historique, autour de l'abbaye, est resté quasiment identique, par son bâti, à celui du XVIIIe siècle.

Les nouvelles règles d'urbanisme avec la protection des espaces boisés, des terres agricoles et de différents milieux naturels, ont considérablement réduit les possibilités d'installation de nouvelles familles sur notre territoire.

Contrairement à toutes les autres communes qui doivent densifier en construction le centre de leur village (dans les dents creuses), et ne plus envisager de lotissements hors agglomération, le bourg de Château fait exception.

Ce choix délibéré, qui fait l'originalité et la spécificité de notre collectivité, a permis, avec la notion de « bourg contraint », le classement de terres agricoles, en périphérie, en zone constructible, mais sur la base de 12 à 15 logements à l'hectare, voirie et réseaux divers compris.

Après approbation du nouveau Plan Local d'Urbanisme, seule l'extension du lotissement de Beauregard a pu être obtenue sur 1,7 hectare de terres devenues récemment propriété de la commune, mais qui nécessite des travaux de viabilité.

Mais les constructions existantes ont la possibilité de s'agrandir selon des règles définies dans le Plan Local d'Urbanisme arrêté en 2014, ainsi que de créer des bâtiments dissociés de l'habitat principal, toujours sous certaines conditions (à consulter en mairie). Toutes les autres parcelles sont devenues inconstructibles.

La Communauté de communes de Pontvallain est en cours d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, devenu obligatoire, qui va devoir s'élargir aux deux autres communautés Aune et Loir et Bassin Ludois, à partir de janvier prochain, dans une totale conformité avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays Vallée du Loir en cours sur 7 communautés de communes, réduites à 3 prochainement.
Ces explications ont pour but de rassurer les propriétaires de foncier bâti de la commune, qui peuvent, par conséquent, agrandir leur patrimoine, en conformité avec les règles d'urbanisme bien entendu, après déclaration en mairie dès que la surface à créer fait plus de 5 m2.

Protection incendie pour nos habitations

Notre commune avec 3/4 d'espaces boisés, essentiellement des résineux, est classée en zone à risques de feux de forêt.
Un dépliant a été distribué dans chaque boîte à lettres des foyers situés à proximité des bois, pour connaître les droits et devoirs en matière de débroussaillage des abords des bâtiments. Lisez-le attentivement. Ce sont des informations légales portées par la Préfecture elle-même en direction des habitants concernés (voir arrêté n° 2013009-0009 du 23 janvier 2013).

INFOS PRATIQUES

Mairie

Tél : 02 43 46 30 24

Fax : 02 43 46 27 79

Mail : chateau.lhermitage @wanadoo.fr

Ouverture au public,
Lundi : *16 h -18 h 15*
Mercredi : *10 h - 12 h 15*
Vendredi : *16 h -18 h 15*

Fermeture de la mairie

Lundi 31 octobre

Sur votre agenda

Samedi 19 novembre :
cinéma à Requeil à 20 h 30

Samedi 26 novembre soir :
repas communal salle Belle-Croix

Dimanche 27 novembre :
Utilitroc à la salle polyvalente de Requeil de 13 h 30 à 19 h

Vendredi 9 décembre :
Marché de Noël de la Cabriole

Samedi 10 décembre :
Cinéma à Requeil à 20 h 30

Vendredi 16 décembre :
Concert Tub'Accord à l'église à 20 h 30, au profit de l'école

Samedi 17 décembre : *Cinéma pour les enfants à Requeil à 17 h.*

Précisions sur les consignes de tri des déchets ménagers

Seuls les **emballages plastique (flacons et bouteilles)** doivent être triés à part, et non les objets en plastique qui doivent être mis en déchets ménagers ordinaires ou en déchetterie pour les plus gros.

Actuellement, de 20 à 25 % de ce qui est déposé dans les dispositifs de tri sont refusés au centre du Mans. Collectés, transportés, mis en refus, reconditionnés, re-transportés et mis en décharge, ces erreurs de tri coûtent très cher à l'ensemble des usagers des 35 communes du Syndicat du Val de Loir.

Contrairement à nos voisins proches (Orée de Bercé par exemple et Pays Fléchois), le contrat de traitement des déchets en cours ne permet pas encore la collecte d'autres emballages plastique. A l'avenir, un nouveau contrat permettra de trier aussi les pots de yaourt et barquettes plastique par exemple. Soyez vigilants sur la qualité de votre tri et en cas de doute, choisissez les sacs d'ordures habituels.

Ne pas déposer dans le tri les papiers gras, ni les essuie-tout. Ils se compostent mais ne sont pas recyclés. De même les trop petits papiers sont difficilement valorisables.

Les cartons ondulés (avec des alvéoles) doivent être déposés, pliés, en déchetterie. Seuls, les cartons plats (ou cartonnettes) peuvent être mélangés avec les papiers, journaux et magazines.

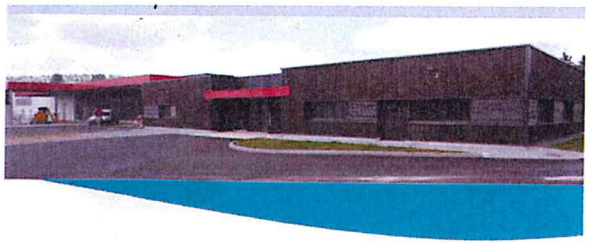

A notre porte...

La zone artisanale de la Communauté de Communes de Pontvallain située à Requeil, au dessus du rond-point de la Belle-Croix, vient de s'enrichir d'un nouveau grand bâtiment, derrière les bureaux de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) et ceux du groupe d'inséminateurs GENOE.

Il s'agit d'un site dédié essentiellement à la transformation de produits alimentaires locaux. 24 producteurs du secteur se sont unis pour former l'association des « Transformateurs du Loir » et fournir des produits agricoles d'alimentation en direction de la restauration hors domicile (restaurants d'entreprises, cantines, hôpitaux, maisons de retraite...), mais pas des particuliers.
Une société de transformation de fruits produits localement, « Elabor Fruits », vient s'ajouter à cette plateforme de distribution d'envergure départementale.

Pour occuper l'ensemble des locaux, propriété de la communauté de communes de Pontvallain, un « drive fermier » est pressenti avec onze producteurs du réseau « Bienvenue à la ferme ». Les consommateurs pourront commander leur panier par internet. Ils les retireront au Mans, le jeudi ou vendredi, livrés, sur 4 sites facilement accessibles.

Cette réalisation a obtenu des soutiens financiers importants. La location des locaux couvrira les emprunts contractés par la Cdc, pour laquelle il s'agira d'une opération dite « blanche », mais génératrice d'activités économiques et d'emplois nouveaux. Il s'agit aussi de maintenir les emplois agricoles existants du secteur.

Une entreprise de conception d'installations sportives « Sport Initiative » , dirigé par un habitant de Requeil, vient compléter l'ensemble avec un bureau et une salle d'exposition.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE CHATEAU-L'HERMITAGE

Siège en mairie
Directeur de la publication : M. le Maire
Impression : IPNS
Mise en page : D. Petit

Ne pas jeter sur la voie publique. Merci

Quoi de neuf à l'école de Requeil ?

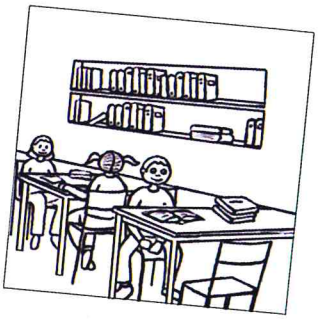

Cette année l'école de Requeil accueille 171 élèves : 59 en maternelle et 112 en élémentaire. Cela représente 111 familles. Il y a 33 élèves de Château-l'Hermitage : 10 en maternelle et 23 en primaire.

L'équipe enseignante a un peu changé, elle se répartit comme suit :

- Mme Fraigneau Stéphanie et Mme Léon Mélissa en PS et MS (19 PS et 7 MS)
- Mme Massot Christelle en MS et GS (14 MS et 13 GS)
- Mme Zucchetti Laura en CP (24) jusqu'aux vacances de Noël puis Mme Villette Delphine reprendra son poste (actuellement en congé maternité)
- Mme Louveau Anne-Sophie en GS et CE1 (6 GS et 17 CE1)
- M. Vaidie Thomas en CE1 et CE2 (5 CE1 et 20 CE2)
- Mme Pezzutti Laurence en CM1 (24)
- Mme Moisy Clémence en CM2 (22) jusqu'aux vacances de Février, puis Mme Marchand Julie reprendra son poste (actuellement en congé maternité)
- Mme Cottereau Anaïs prend la classe de M. Vaidie le jeudi et de Mme Louveau le vendredi puisqu'ils travaillent à 80 %.

Pour aider il y a les ATSEM : Mme Lelarge Catherine, Mme Baroukh Véronique et Mme Lecesve Charlène qui interviennent dans les classes maternelles.

Des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) interviennent auprès de certains enfants.

La direction est assurée par Mme Fraigneau jusqu'aux vacances de Noël puis par Mme Villette ensuite. Le jour de décharge est le jeudi cette année.

Des nouvelles de la bibliothèque

Rappel des horaires : mercredi 15 h/17 h ; vendredi 15 h/18 h ; samedi 9 h 30-12 h 30.

Pendant les vacances la bibliothèque est ouverte les mercredis de 15 h à 17 h.

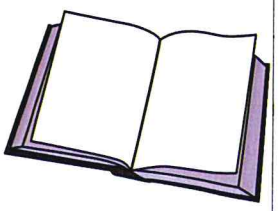

A noter : une nouvelle rencontre « Livres à croquer » le **vendredi 18 novembre de 18 h à 20 h.** N'hésitez pas à venir présenter un livre que vous avez aimé.

Un nouvel achat de livres est prévu en novembre. N'hésitez pas à venir nous faire part de vos souhaits.

Présentation du budget 2016

Le budget communal 2016 s'équilibre à 288 497 € en fonctionnement et à 115 524 € en investissement.

Hormis les frais récurrents liés à l'entretien du patrimoine communal, les investissements prévus sont :

- L'achat et la mise en place d'un poêle à granulés dans un des logements locatifs de Beauregard,
- L'aménagement du centre bourg avec matérialisation de 2 places de parking et l'instauration d'une zone protégée pour les piétons,
- La réhabilitation de « l'allée royale » permettant de relier à pied, la Belle-Croix au centre bourg,
- La mise en conformité d'une zone de stationnement et d'accès pour handicapés à la salle communale Belle-Croix
- L'installation « d'un point chaud » à la salle communale,
- La réfection de la façade du lavoir communal ainsi que de la terrasse,
- Le développement d'un site internet communal

A ce titre nous vous invitons à nous transmettre tous documents et/ou photographies permettant de mettre en valeur notre charmant petit village.

Pour faire face à ce programme ambitieux, et parce que l'endettement de notre commune a sensiblement diminué, le conseil municipal a voté dans son budget prévisionnel l'éventualité de souscrire un prêt pour la réalisation d'une partie des travaux cités ci-dessus, sans augmenter les taux des taxes.

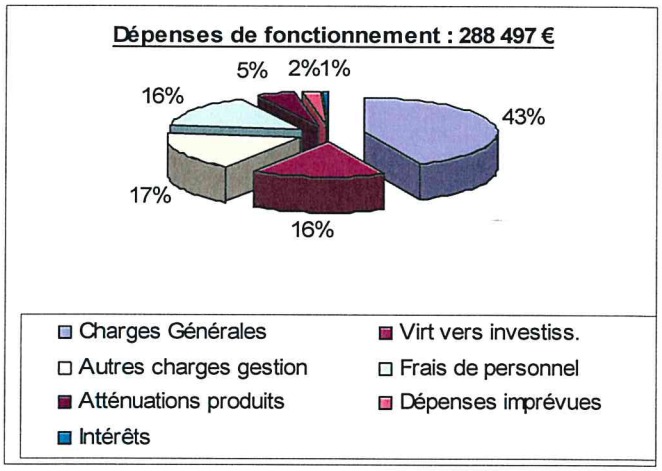

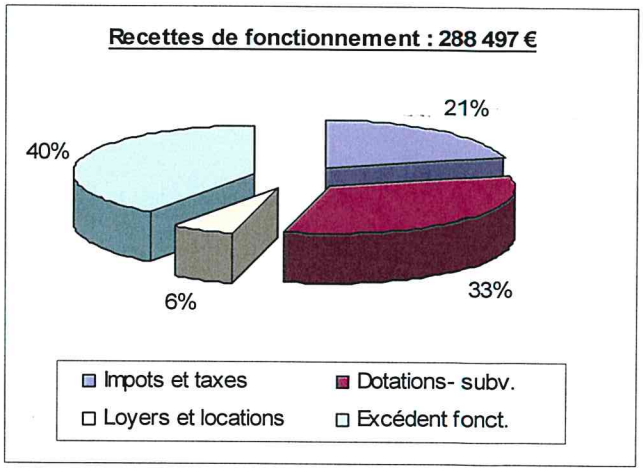

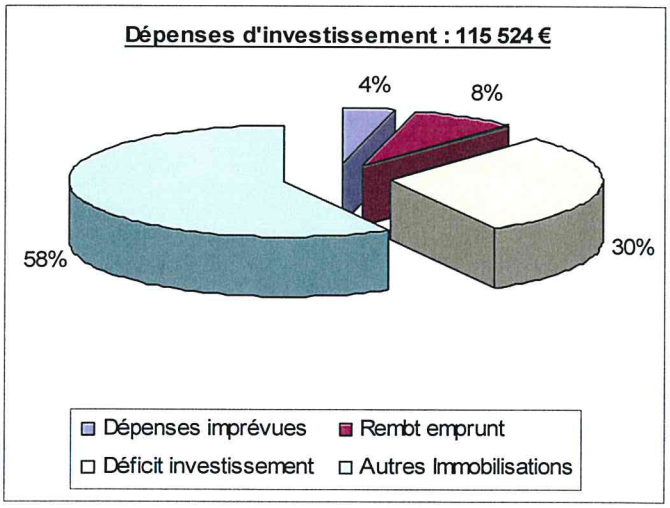

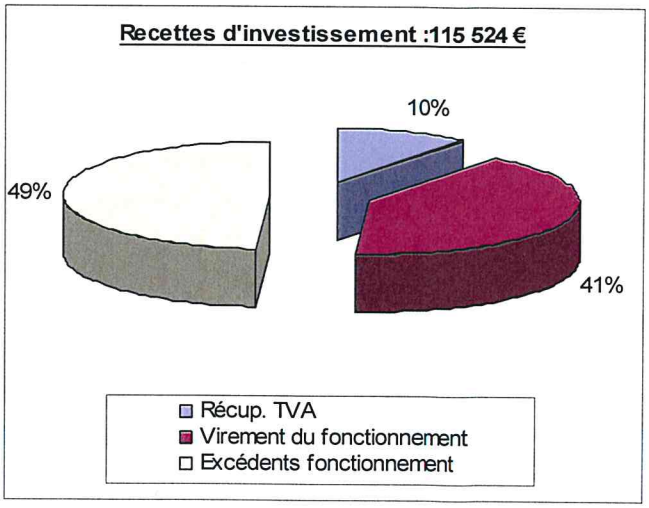

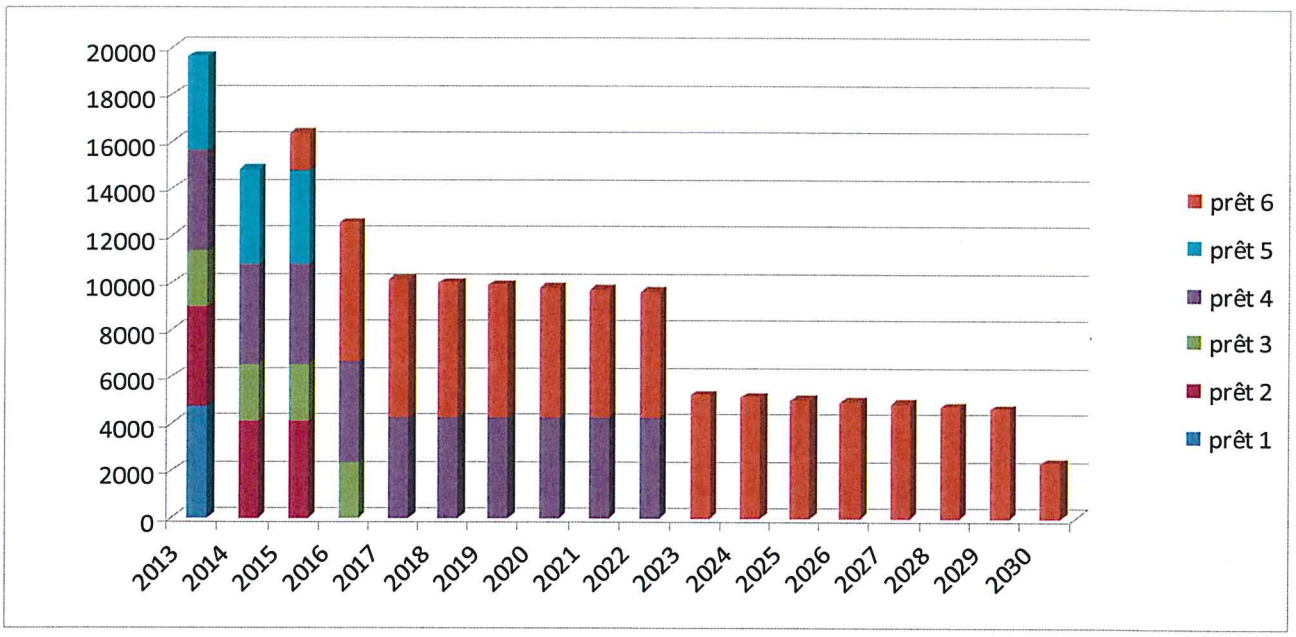

prêt 1 : Achat ancien restaurant Belle-Croix
prêt 2 : Travaux logement sur ancien restaurant (locatif 1)
prêt 3 : Achat locatif Pottier (locatif 2)
prêt 4 : Rénovation atelier municipal
prêt 5 : Achat tracteur
prêt 6: Travaux cimetière + travaux locatif 2

Comme on peut le constater, à partir de 2017 les remboursements d'emprunt s'élèvent à environ 10 000 euros par an. Ils sont dégressifs et inférieurs au revenu des 3 locatifs communaux.

La dette de la commune est très inférieure à celle des communes de même importance de population du département de la Sarthe.

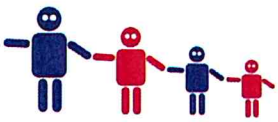

Recensement de la population

Il aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Vous recevrez la visite d'un agent recenseur qui vous proposera de répondre directement par internet si bien sûr vous êtes équipés. C'est très simple, rapide et écologique.
D'ores et déjà, vous pouvez trouver des informations sur le site **www.le-recensement-et-moi.fr**

Gaston Simon nous a quittés

La commune de Château-l'Hermitage vient de perdre son doyen en la personne de M. Gaston Simon âgé de 93 ans.
Né à Requeil, il s'installe à la ferme de La Pièce avec son épouse Germaine en 1963. Il succède ainsi à son beau-père, M. Auguste Chevalier, maire de Château-l'Hermitage de 1945 à 1971. Il a arrêté son activité agricole en 1988 à l'âge de 65 ans.

Très impliqué dans la vie communale, il a exercé les fonctions de conseiller municipal pendant 30 ans, de 1965 à 1995. A ce titre, il reçut la médaille d'honneur départementale et communale, médaille d'argent.

Il fut aussi pompier pendant 29 ans.

Nouveau à Requeil !

Enfin le cours de ZUMBA Fitness tant attendu a débuté le jeudi 8 septembre, à Requeil.
Nous sommes 45 adultes dont des ados.
C'est parti pour une année de délire et de souffrance, dans la bonne humeur, avec Véronique, notre coach attitrée

Nathalie Guilmin
Présidente.

Les Amis de l'Abbaye

Le 25 septembre dernier, se terminait une année musicale plutôt satisfaisante : les concerts brunch du dimanche matin semblent avoir trouvé un nouveau public, plus nombreux, plus fidèle aussi. Et le côté très convivial de ces rendez-vous reste apprécié.

Nous comptions beaucoup sur le concert final : l'ensemble « Cénoman » jouit d'une réputation plutôt flatteuse et ces professeurs de l'école de musique du Mans nous proposaient un programme assez alléchant : Schubert, Beethoven…
Notre déception n'en fut que plus forte : public trop peu nombreux, et froideur du contact avec les musiciens qui ne firent pas l'effort de présenter leurs œuvres. Leur talent n'est, bien sûr, pas en cause mais le côté « échange avec le public » fut hélas absent.

Parlons gros sous : Ce concert a pratiquement effacé les petits bénéfices accumulés précédemment.

Les travaux restant à réaliser à l'église (remise en état des peintures murales) sont, en effet très couteux au vu des premiers devis.

De plus l'association ne comptant que 7 membres actifs, (dont seulement 4 Castéliens). Les concerts ne semblant attirer que très peu de nos habitants, il devient de plus en plus problématique d'envisager la possibilité de la prolonger dans les années à venir. Seule la réaction des adhérents serait peut-être la solution pour assurer la pérennité de cette entreprise.

Nous vous espérons nombreux à la prochaine assemblée générale où ces problèmes seront évoqués (la date vous sera bientôt communiquée).

Rappel de ce que vous avez pu voir à Château-l'Hermitage le dimanche 3 juillet lors de la journée culturelle de la Communauté de communes

BANANIA
PETIT DEJEUNER FAMILIAL